

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ELTARF

N° 72 / 2026.

NIF : 001 33601900483

Concours national d'architecture restreint N°.D.A./2026
portant :

**ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE COMPAGNIE
D'INTERVENTION RAPIDE +06 LOGEMENTS A DREAN EL TARF**

La direction des équipements publics de la Wilaya d'ELTARF lance un avis de concours national d'architecture restreint portant : **ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE COMPAGNIE D'INTERVENTION RAPIDE +06 LOGEMENTS A DREAN EL TARF**

Ce concours s'adresse aux bureaux d'étude agréés et inscrit aux ordres des architectes privés ou en groupement (privé) présentant les capacités professionnelles et techniques minimales suivantes :

A-Capacité professionnelle:

Pour les architectes agréés, justifier :

- De l'agrément valide le jour d'ouverture .
- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement .

B-Capacités techniques:

Références professionnelles :

- Avoir assuré la maîtrise d'œuvre d'un projet de catégorie C ou plus, ou minimum deux(02) projets de catégorie B.
 - N.B : Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'œuvre publics et ordonnateur.

Moyens humains:

Disposant d'un minimum de personnel nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau soit :

- architecte ou ingénieur chef de projet (avec une expérience de 04 ans et plus)
- architecte ou ingénieur en génie civil (avec une expérience de 03 ans et plus)
- L'architecte agréé ou le mandataire en cas de groupement ne peut pas faire partie de l'équipe permanente, il sera sujet à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

Les moyens humains concernés sont comptabilisés lors d'évaluation des plis .

NB : les moyens humains doivent être justifiés par diplôme+ affiliation CNAS valide le jour d'ouverture des plis .

Moyens matériels:

- Local de bureau : Justificatifs de l'adresse professionnelle du siège du bureau de l'architecte (acte de propriété, contrat de location notarié).

Véhicule : justifiés par les cartes grises avec assurance au nom de BET.

NB : le bureau d'étude retenu doit être mis en place un bureau annexe au site à la wilaya durant toute l'opération.

PHASE 01 – DOSSIER DE CANDIDATURE :

I/Dossier de candidature

- Une déclaration de candidature dûment remplie et signée .
- Déclaration de probité dûment remplie et signée .
- Statut s'il s'agit d'une société d'architecture publique.
- Document relatif aux pouvoirs des habilitants les personnes à engagé le BET .
- Copie registre de commerce .
- Attestation de mise à jour : **CNAS , CASNOS** valide le jour d'ouverture les plis.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux ou entreprise (SARL – EURL) délivrée par les services du centre national de registre commerce .
- Copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale .

Tout Les Document Permettant D'évaluer Les Capacités Des Candidats Et Soumissionnaires

A capacité professionnelle :

- Copier De l'agrément .
- Copie du certificat d'existence du candidat (C20) délivré par l'inspection des impôts.
- Attestation de solvabilité

B-capacité financière :

- Moyens financiers justifiés par les bilans financiers des trois dernières années.

C-Capacité Technique :

Moyens Humains : - Disposant d'un minimum de personnel nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau soit :
-Un architecte ou un ingénieur en génie civil, chef de projet justifiant d'une expérience minimale de (03) ans , technicien supérieur en VRD , technicien supérieur ou licence dans le métier de bâtiment avec un expérience deux 02 ans ou plus chargé de mètre de profile minimum technicien .

-Technicien supérieur ou licence dans le métier de bâtiment .

L'architecte agréé ou le mandataire en cas de regroupement ne peut pas faire partie de l'équipe permanente, il sera sujet à notation lors de l'évaluation de l'offre technique .

B : les moyens humains doit être justifié par diplôme+ affiliation CNAS valide le jour d'ouverture des plis

Moyens matériels: justifiés par les cartes grises avec assurances pour le matériel roulant et un état établi par un huissier de justice pour l'autre matériel de l'année en cours.

3-Références professionnelles : justifier Attestation de Bonne exécution Délivrées par le Maître d'ouvrage Public et ordonnateur.

-présenter un engagement d'ouvrir une antenne à la wilaya d'**EL TARF** si le BET est retenu pendant la durée de réalisation de dit projet .

-joindre un planning détaillé des délais des études relatives à chaque phase .

N.B-les document a fournir doivent être obligatoirement valides et contient le cachet du soumissionnaire si non ces documents ne seront pas comptés dans l'évaluation.

Toutes les pièces administratives demandées doivent être valides.

**LE DOSSIER DE CANDIDATURE EST INSERE DANS UNE ENVELOPPE CACHETEE , PORTANT
LA MENTION CI APRES**

**CETTE ENVELOPPE EST MISE DANS UNE AUTRE ENVELOPPE CACHETEE ET ANONYME , COMPORTANT LA
MENTION CITEE CI DESSUS :**

**A
MONSIEUR**

LE DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA EL TARF

« Concours national d'architecture restreint N° 01./2026

: ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE COMPAGNIE D'INTERVENTION RAPIDE +06 LOGEMENTS A
DREAN EL TARF

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Et l'adresse de service contractant.

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Direction Des Equipements Publics De La Wilaya D'EL TARF.

- La durée de préparation des offres est fixée à **dix (10) jours** à compter de la première parution de cet avis aux quotidiens nationaux ou au BOMOP et le portail électronique.
- La date de dépôt des offres est fixée le dernier jour de préparation des offres 08H 00 à **12H00**
- L'ouverture des plis se fera en public le même jour de dépôt des offres (date indiquée sur le cahier des charges) à **13 h00** au siège de la **Direction des équipements publics de la wilaya de TARF**.
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date de Dépôt des offres.